

# Le Carnet de l'ÉRHAQ

---

Lire le *Livre des dépenses et affaires* de François Baillaigé

Didier Prioul

---

Référence :

PRIOUL, Didier, « Lire le *Livre des dépenses et affaires* de François Baillaigé », *Le Carnet de l'ÉRHAQ*, n° 4, printemps 2020, p. 41-52.

URL : <https://erhaq.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/37/2020/10/Le-Carnet-de-l'ÉRHAQ-no-4-4-Prioul.pdf>

## Didier Prioul

### Lire le *Livre des dépenses et affaires* de François Baillaigé

*Ce texte est la version modifiée de la communication donnée lors de la journée d'étude consacrée à François Baillaigé, le 5 octobre 2018. Si la première partie est demeurée sensiblement la même, la suite du texte a fait l'objet d'une nouvelle écriture afin d'élargir la réflexion en approfondissant l'idée de départ.*

*Journal, Livre de raison, Livre de comptes*, cette énumération est volontaire car elle nous rappelle que chacun s'est fabriqué sa propre porte d'entrée pour aborder ce document, devenu une archive depuis son acquisition en 1975 par les Archives nationales du Québec<sup>1</sup>. Cette énumération témoigne de la difficulté de le faire entrer dans un genre littéraire particulier et certainement pas celui du journal personnel avec lequel il ne partage rien. Il témoigne bien de moments tragiques de sa vie alors que sa femme accouche à deux reprises de jumeaux qui ne survivront que quelques jours, sans que les événements fassent surgir le moindre sentiment intime dans la compilation des faits journaliers :

1789. Avril.

Le 14. Ma femme est aCouché de Ses deux premiers Enfants à Midi / et 43 minutes L'ainé est un garçon et Le se cont ou Dernies / une fille. au terme de huit mois.

Le 17. à trois heures après Minuit Mon fils Jeanfrançois est mort / il a été Enterré au jourd'hui.

Dépense domestique 10.0

Le 23. Mafille Josephte Sophie est Morte atrois heures et demi apres / Minuit. elle sera Enterré aujourd'hui.

Dépense domestique 5.0<sup>2</sup>.

Bien évidemment, rien ne permet de dire que le choc fut sans conséquence émotionnelle, on ne peut que constater que cet écrit n'est pas le lieu pour en faire part. Plus récemment, on a tenté d'en faire un livre de raison<sup>3</sup>. L'expression est riche de sens et donne ainsi au document une ancienneté historique respectable

car on peut l'inscrire dans une lignée qui remonterait au Moyen Âge. Dans sa forme élargie, le livre de raison pourrait effectivement servir de catégorie générique pour inclure le *Livre de Baillaigé* car on y classe autant un journal qu'un livre de compte, on y trouve aussi une vie de famille dans son quotidien, bien que la généalogie familiale et son rôle mémoriel de transmission ne soient guère présents chez Baillaigé. Mais, parler de livre de raison a le défaut d'éviter de réfléchir à la question essentielle, soit de le qualifier dans son originalité, en lui donnant un titre qui lui appartiendrait en propre.

Il ne s'agit donc pas de modifier l'intitulé du document pour le plaisir d'ajouter une nouvelle dénomination à une liste déjà longue mais, plus sérieusement, de considérer que cet exercice d'identification par le titre conduit à le déterminer dans sa spécificité, préparant ainsi l'entrée dans sa description et sa compréhension. C'est la raison pour laquelle l'expression « Livre de comptes » a été écartée, employée lors de l'exposition *François Baillaigé et son œuvre (1759-1830)* en 1975 et qui semble la réponse la plus neutre en regard du document<sup>4</sup>. Baillaigé utilise bien le mot « Compte » pour ouvrir l'année 1785, sans pour autant laisser entendre qu'il pense à un livre : « Compte, des recettes / et / Des Depences / De / François Baillaigé / Pour L'année 1785<sup>5</sup> ». Face à toutes ces dénominations, il est nécessaire de revenir tout simplement à la première occurrence du mot « livre » qui apparaît dès la première ligne de l'année 1784 et dont la formulation indique qu'il existait déjà avant : « Pour 1784, Le 26, Septembre, Rapportez / du livres des dépenses et affaires<sup>6</sup> ». Baillaigé n'emploie certainement pas le mot « affaires » sans raison, en lien avec celui de « dépenses » et c'est ce qu'il faut expliquer.

### **Un mot aux sens pluriels et une écriture fragmentaire**

Dans son édition de 1771, Le *Dictionnaire de Trévoux*<sup>7</sup> comporte 19 entrées au mot affaire qu'il définit d'abord de manière générale, à partir d'un sujet impliqué dans une affaire « ce terme désigne en général tout ce qui occupe, tout ce qui est le sujet de quelque occupation ». Il le fait suivre de la situation impliquée par l'affaire « se dit aussi d'une chose de quelque manière qu'elle soit. Ex : Je vous fais le maître de cette affaire pour la terminer à votre volonté ». Je laisse de côté les grandes affaires de l'État, la maladie (tirer un malade d'affaire), l'inquiétude (avoir des affaires par-dessus la tête) et les procès pour retenir trois autres entrées : « se dit aussi d'un grand dessein, d'une entreprise. L'entreprise du canal

de Languedoc a été une grande affaire » ; « ce terme s'applique encore à tout ce qu'on a à discuter, à démêler avec quelqu'un. Affaire d'honneur. Affaire d'intérêt. Se tirer d'affaire avec honneur ». Ce n'est qu'à la 18<sup>e</sup> entrée que l'on croise le sens d'un marché : « Affaire signifie aussi marché, traité, convention. J'ai fait affaire avec untel au sujet de sa maison ». Affaires, dans le sens où Baillaigé l'inscrit dans son intitulé réunit toutes ces acceptions : le sujet, la situation, le dessein, l'honneur et le marché. C'est à la fois le terme essentiel dans le titre du *Livre des dépenses et affaires* et la porte d'entrée pour décrire le document.

En abordant la polysémie du *Livre des dépenses et affaires* sous cet angle, on peut dire qu'il s'apparente au vaste monde des écrits du for privé, en un sens spécifique, ceux dans lesquels se manifeste la rencontre entre l'individu et le social<sup>8</sup>. Il y aurait un travail de recherche à réaliser pour isoler les thèmes que Baillaigé privilégie dans son *Livre*, même si l'on identifie rapidement l'économie domestique d'une part (achats, entretien de maison) et la vie professionnelle de l'autre (commandes, enseignement). Mais il y a bien plus que cela car, sans être une chronique, on y croise la vie quotidienne d'une personne : l'ancrage familial des parents, se marier et fonder une famille, le partage des loisirs (théâtre), le rapport à l'argent, son insertion dans des réseaux sociaux, le milieu de vie au sein de la paroisse et en périphérie.

François Baillaigé est bien au centre d'un grand nombre d'affaires qui nous sont accessibles à partir de la manière dont il les énonce, comme le montre cette entrée du 28 février 1793 :

1793. Février. 28.

Loué une Chambre Chez Mademoiselle fournier, a raison / de Cinq Chelins par mois. pour i peindre.

Mis au / jourd'hui dans la ditte Chambre une Calèche neuve a / Son altesse pour l'ipeindre.

Tablée avec Mr Noël pour peindre en entier la ditte Calèche / Complete brancard roues & pour dix piastres, en lui / fournissant tout<sup>9</sup>.

Avant de décrire ce passage, il faut s'arrêter sur ces morceaux de textes, qui ne sont pas encore des phrases tout en correspondant à ce que l'on peut qualifier d'écriture fragmentaire. Entre le fragment textuel et la phrase complétée, Michel Foucault a situé l'énoncé. Il s'en explique en 1969 dans *L'archéologie du savoir*

avec un chapitre sur la fonction énonciative qui constitue le cœur de son livre<sup>10</sup>. On peut parler d'une véritable théorie de l'énoncé qui se formule avec précision autour de *L'archéologie*. Sa position faisant débat à l'époque, le Cercle d'épistémologie lui avait demandé, l'année précédente, de s'expliquer sur ses rapports au statut de la science, à son histoire et à son concept. Sa réponse a été publiée dans *Les Cahiers pour l'analyse*, à l'été 1968, dans laquelle Foucault analyse l'énoncé selon quatre critères :

Le premier définit l'unité d'un discours par la règle de formation de tous ses *objets* ; l'autre par la règle de formation de tous ses types *syntactiques* ; le troisième par la règle de formation de tous ses éléments *sémantiques* ; le quatrième par la règle de formation de toutes ses éventualités *opératoires*<sup>11</sup>.

Laissons en attente le premier critère, l'objet, pour dire que les critères 2 et 3, syntaxique et sémantique, renvoient, pour le critère 2, aux types d'énonciation utilisés (descriptif, narratif, polémique) et aux règles grammaticales pour le critère 3 (ordre des unités dans un même énoncé, sujet, complément, verbe). Le dernier critère, opératoire, correspond aux concepts que l'énoncé fait émerger. C'est-à-dire qu'il permet d'établir des rapports de corrélation, à la fois entre divers énoncés et en dehors des énoncés eux-mêmes, vers le religieux, le politique, le social. Ce critère inscrit l'énoncé dans un processus dynamique, à la fois dans l'écrit que l'on examine et hors de l'écrit. Manola Antonioli le résume simplement dans *l'Abécédaire de Michel Foucault* :

[...] un énoncé n'est jamais une simple structure à l'intérieur de la langue, mais un événement discursif qui institue son propre référent ; il n'est jamais isolé, mais il apparaît dans des situations qui le provoquent, il produit des conséquences, et il est toujours lié à des énoncés qui le précèdent et à d'autres qui le suivent<sup>12</sup>.

Elle ajoute un complément d'information à cette définition qui est central pour la compréhension du *Livre de Baillaigé*: « [...] un énoncé ne peut être défini que par la place qu'il occupe dans un espace social et dans une époque de l'histoire, que par son existence concrète et par les effets qu'il produit<sup>13</sup> ».

Revenons maintenant au premier critère dont Foucault s'est longuement expliqué en prenant l'objet « folie » comme exemple pour dire que celui-ci n'est pas un invariant qui, établi au départ, permettrait ensuite d'identifier et de grouper des énoncés : « [...] l'objet, loin d'être ce par rapport à quoi on peut définir un ensemble d'énoncés, est bien plutôt constitué par l'ensemble de ces formulations<sup>14</sup> ». Ce qui conduit d'une part à aborder l'objet dans ses variantes formelles et ses dispersions à travers les énoncés et, d'autre part, à établir la relation de ces différents énoncés avec ce que Foucault appelle un « référentiel » auquel s'ajustent les différents énoncés qui se présentent à nous, souvent sans liens très nets entre eux. Le référentiel est constitué « [...] de lois de possibilité, de règles d'existence pour les objets qui s'y trouvent nommés, désignés et décrits, pour les relations qui s'y trouvent affirmées ou niées<sup>15</sup> ». Nous repérons les énoncés de manière factuelle, on les trouve nommés et désignés, parfois décrits. Pour le reste, c'est à nous de reconnaître les relations qui nous permettront de situer ce référentiel afin de faire ressortir une régularité dans la diversité et la dispersion des énoncés. Tentons maintenant d'en montrer l'application dans le *Livre* de Baillaigé, à partir d'une série d'objets et d'énoncés apparemment sans liens entre eux.

### **Authenticité et individualité artistique**

L'énoncé du 28 février 1793 nous informe que Baillaigé a décidé d'organiser son travail autrement pour répondre à la commande qu'il vient d'accepter, celle de peindre la calèche du prince de Galles. Ces énoncés, datés de la même journée, ne nous donnent pas une réponse simple, ils mettent plutôt en évidence des enjeux complexes et différents dont aucun ne prédomine sur l'autre. Ce sont des possibles. Faut-il situer le référentiel sur la contrainte physique de son atelier principal, trop restreint pour permettre de libérer une place pour peindre la calèche ? Sur la distinction apportée à un travail qui relèverait de l'utilitaire, isolé dans un espace distinct ? Sur la séparation entre commande et contrat, entre un artiste et un exécutant ? Pour dégager le référentiel constitué « [...] de règles d'existence pour les objets qui s'y trouvent nommés, désignés ou décrits<sup>16</sup> », il faut lire à nouveau le *Livre* de Baillaigé, une semaine plus tard cette fois, à la date du 8 mars 1793 : « Mr. Noël étant allé aux trois rivières i est resté et na point / en cor travaillée. Jai Commencer Moi en déduisant Sur lui<sup>17</sup> ». L'énoncé « Jai Commencer Moi » dont le « Je » et le « Moi » se redoublent dans un même contexte mais pas sur le même plan linguistique, dit beaucoup sur l'effet produit

par le départ imprévu de Noël. Alors que le « Je » correspond à la manifestation d'une action dans une situation précise – commencer le travail sur la calèche du prince de Galles dans ce cas – c'est le sujet qui s'exprime avec « Moi ». Baillaigé se donne à « lui-même » l'obligation d'avancer un travail qu'il n'avait pas prévu faire. Si Noël a rompu un principe important en partant à l'improviste à Trois-Rivières, celui d'un engagement contractuel et de la parole donnée pour le faire, c'est une autre parole qu'énonce Baillaigé de lui-même pour lui-même, celle de l'authenticité. L'énoncé ne relève pas du dépit ou de la saute d'humeur mais de l'éthique professionnelle.

À partir de cet exemple, on peut dire que décrire un énoncé revient à situer un événement, non pas pour en comprendre le sens mais pour lui trouver sa place dans un ensemble discursif plus large auquel il appartient. Parmi tous les énoncés qui forment le *Livre* de Baillaigé, la question qui se pose est simple : peut-on faire émerger des énoncés qui ont un statut particulier et « dérivent d'un même jeu de relations » comme le formule Foucault ? Pour cela, il faut mettre d'autres énoncés en relation et voir ce que seraient d'autres événements discursifs en situation d'énonciation. Le premier apparaît dans un énoncé qui date du tout début du *Livre* alors que Baillaigé a réalisé son autoportrait, à sa pleine satisfaction : « 1784. Décembre. Le 20. Jay finit hier mon portrait en miniature que jay refait pour la / quatriemme fois et qui est a présen fait en Maitre<sup>18</sup> ». Le second est lié à la commande d'un tableau pour l'église de Lotbinière : « 1795. Mars. 11. Convenue avec Mr. LeMé, de lui faire un tableau de six pieds de / haut, Sur Cinq pied de large; representant Saint Michel. Terrassant le / démon; fait-a-ma volonté, et livrez dans juillet prochain. pour la Somme de Six louis Courant, dont jai reçue la moitié en avance<sup>19</sup> ».

Lorsque l'on isole ces trois énoncés – « Jai Commencé Moi », « fait en Maitre » et « fait-a-ma volonté » – on constate qu'ils apparaissent dans trois situations énonciatives différentes. Le premier est lié à un engagement professionnel dont la réalisation se trouve interrompue par un contrat non rempli, le second à un accomplissement envers soi-même et le troisième à une relation de confiance de la part du commanditaire. Si l'on rapporte ces énoncés aux critères 2 (syntaxique) et 3 (sémantique) de Michel Foucault, ils correspondent successivement à « je dis », « je peux dire » et « je peux faire » qui renvoient tous les trois à un seul référentiel, celui de l'authenticité qui se réalise par la mise à l'épreuve de soi<sup>20</sup>.

François Baillairgé connaît bien ce que veut dire se mettre à l'épreuve, une expérience qu'il a vécue à Paris de 1778 à 1781, à la fois dans le cadre très normé de l'Académie royale de peinture et de sculpture et de manière plus libre dans l'atelier de Jean-Baptiste Stouf qui a dirigé sa formation pratique. S'il a appris à dessiner et à modeler, il a aussi compris ce que le métier impose à l'artiste qui veut faire de son travail et de son art une profession<sup>21</sup>. Deux autres énoncés font exister ce nouvel objet, l'épreuve.

Le premier s'échelonne sur quelques jours en 1787. À la première lecture, il relève de l'anecdote, amusante à lire mais sans conséquence réelle :

1787. Février.

Le 24. Capt. / Graham. J'ai été chez Capitaine graham pour qu'il fasse finir Son / portrait pour lequel il a déjà payé trois fois, il m'a dit / qu'il viendrait pour le faire finir, lundi et mardi prochain.

Le 26. Le Capitaine Graham m'a envoyé son habit pour faire celui / du portrait et dit qu'il ne viendra que demain. Je me mets / tout de suite Ce matin à le finir.

Le 28. J'ai envoyé chez Capitaine Graham il n'a pas répondu / J'ai été moi-même il n'a voulu ni faire finir son portrait ni / payer. J'ai fini après midi son portrait d'un mieux que j'ai pu / pour mon honneur;

Mars. Le 1. J'ai exposé à ma fenêtre le portrait du Capitaine graham / pour le vendre, vu qu'il refuse de me payer et que j'ai / besoin d'argent

Le 3. Cesse d'exposer le portrait du Capitaine, il a été assez puni / par les moqueries de ses amis, le premier jour qu'il l'a vu / en vente, d'abord avec son non, ensuite pour le refus qu'il / a fait et enfin sans étiquette<sup>22</sup>.

L'anecdote fait écran à deux enjeux réels et importants : la rupture d'un engagement lié à la parole donnée lors de la commande et la mise en scène du regard, l'artiste soumettant au jugement public ce que le modèle a refusé de reconnaître comme ayant suffisamment de mérite pour être payé. L'événement discursif se situe, non pas dans le récit mais dans la formule « pour mon honneur », un syntagme qui revient à quelques reprises dans le *Livre* de Baillairgé, comme lorsqu'on lui demande de retoucher un portrait en 1789 : « 1789. Juillet. Le 30. finit le portrait de Madame Perrault la Merre J'ai re / peint la tête pour deux Louis mais j'ai trouvé le Corps / si vieux après que j'ai repeint la robe pour mon honneur<sup>23</sup> ».

Le mot « honneur » se lit ici dans sa double acception : pour autrui et pour soi<sup>24</sup>. D'une part, il s'accorde à l'une des entrées du terme général « affaires », en tant que litige à régler avec un tiers et affront à réparer. Il s'agit-là d'une « affaire d'honneur », à la différence du second énoncé alors qu'honneur intervient d'abord comme une obligation de soi-même envers soi-même mais dont le résultat (la robe repeinte et le tableau rafraîchi) situe socialement son auteur comme un peintre responsable.

Le dernier exemple, bien individualisé dans un contexte d'énonciation précis, résiste d'abord à sa mise en relation avec les précédents. Baillaigé le mentionne pour la première fois le 12 octobre 1786, alors qu'il est revenu de L'Islet-sur-Mer après avoir complété l'installation du retable. Il inscrit dans son *Livre* que le travail a été: « [...] tres approuvée des habitants des Marguiller. et du / Curez Mr Jacques Panet<sup>25</sup> ». Puis, il fait ses comptes, pour s'apercevoir qu'il devra rembourser un montant à son père alors qu'il pensait plutôt recevoir encore « près de deux cent piastres ». Il en précise la raison: « Ma faute vient / d'avoir fait leplan trop riche et Sans ConSulter lanotte des prix que / javois fixé en gros dans lestimation<sup>26</sup> ». Riche est un terme très polysémique. Il signifie non seulement avoir beaucoup de valeur mais aussi abondant et composé de plusieurs éléments. Lorsque Baillaigé se reproche « d'avoir fait leplan trop riche » pour le chœur de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours à L'Islet-sur-Mer, il nous indique par-là l'objet qui est au centre de tout son travail de sculpteur : l'ornement<sup>27</sup>. Rappelons rapidement que la commande est donnée au père, Jean Baillaigé, qui réalise le « gros œuvre » alors que le fils est pleinement responsable de la partie ornementale, dont il recevra le paiement de son père. L'Islet est ainsi le premier résultat concret de l'investissement familial sur le fils, situant ainsi le décor et tout son travail de sculpteur en continuité avec ses années de formation à Paris, tant au plan de la maîtrise du métier que de l'esprit qui dirige ses créations.

Comme « Honneur », « trop riche » constitue un autre événement discursif, formulé différemment mais qui appartient au même référentiel, celui de la vérité envers soi-même. Le mot « faute » ne se lit donc pas comme un manquement à des valeurs morales mais, plus simplement, comme une action regrettable liée à un jugement sur soi. La vérité de cet aveu qu'il se fait à lui-même va au-delà du souci de bien faire, comme on le constate lorsqu'il repeint un portrait « pour son honneur ». En oubliant de « ConSulter lanotte des prix » qu'il avait lui-même établie, Baillaigé rend visible la dimension artistique de ses créations, celle

d'inventer des formes et de réaliser un ensemble ornemental novateur pour le chœur d'une église paroissiale au Québec. Il les fait passer avant la rémunération liée à un travail répondant à une commande, s'oubliant ainsi dans la pratique de son métier pour s'affirmer pleinement comme artiste.

### Être soi-même<sup>28</sup> et se donner un statut

En gardant à l'esprit l'explication de Manola Antonioli selon laquelle « un énoncé [...] n'est jamais isolé, mais il apparaît dans des situations qui le provoque<sup>29</sup> », on lit, à travers ces énoncés du *Livre* de Baillairgé, qu'ils appartiennent tous à un même référentiel, celui qui harmonise la conscience de soi à la situation sociale, c'est-à-dire être et demeurer soi-même tout en développant et affirmant un statut d'artiste par le métier.

Si nous insistons sur la manière dont Baillairgé nomme son *Livre – Livre des dépenses et affaires* – et sur l'écriture qu'il adopte pour colliger les événements de sa vie professionnelle et, accessoirement, sa vie personnelle, c'est pour porter l'attention sur la singularité de cette archive, très hétérogène, qui n'en possède pas moins une organisation interne, à commencer par le découpage constant en jours, mois et années. Un mot est néanmoins absent de son intitulé : celui de « revenus » ou de « recettes ». Ils forment pourtant, avec les dépenses, la trame continue du *Livre*, minutieusement notés jour après jour. Il faut donc en déduire que, pour Baillairgé, si les « revenus » sont assurément une partie intégrante des informations à consigner dans son *Livre*, ils ne se situent pas au même niveau que les dépenses, liées à des besoins immédiats. Les « revenus » sont l'ensemble des paiements que Baillairgé reçoit pour son travail qu'il s'agisse de réalisations d'envergure comme le décor intérieur des églises, de tableaux religieux et de portraits, de travaux de peinture pour des objets utilitaires, de dessins pour des décors éphémères ou des cours qu'il donne. Ils relèvent du domaine des « affaires », de telle sorte que les énoncés qui les font exister appartiennent tous à la valeur de son travail, à commencer par ceux que nous avons décrits plus en détails. Ils se réunissent sous un seul référentiel, celui de l'authenticité du métier d'artiste qui se réalise et s'affirme dans un réseau d'interrelations sociales et dans un milieu colonial restreint, à un moment particulier de son histoire<sup>30</sup>. On peut le qualifier aussi de statut d'artiste dont il resterait à définir la consistance et dont la description se trouve toujours dans ces énoncés dont il faudrait rendre visible l'obéissance, la politesse, la simplicité, le partage, l'autorité, la politique.

La liste n'est pas exhaustive. Ce serait une autre enquête à mener, dans le prolongement de celle-ci et avec laquelle elle est partie prenante.

## Notes

<sup>1</sup> Le document est conservé dans le fonds François Baillairgé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (autrefois « Archives nationales du Québec ») sous la cote P398, P1 et sous le titre « Livre de compte incluant le journal personnel de François Baillairgé. 1784-1800 ». Il a été acquis en 1975 auprès de Denys Morisset selon l'information donnée sur le site de BAnQ : [[http://pistard.banq.qc.ca/unite\\_chercheurs/description\\_fonds?p\\_anqid=201112071535342230&P\\_classe=P&P\\_fonds=398&P\\_centre=03Q&P\\_numunide=1438&P\\_numunide2=1047669](http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=201112071535342230&P_classe=P&P_fonds=398&P_centre=03Q&P_numunide=1438&P_numunide2=1047669)].

<sup>2</sup> François Baillairgé, *Livre des dépenses et affaires*, folios 92-93. Nous citons d'après la version numérisée du document, en conservant l'orthographe d'origine. Le renvoi aux pages se fait selon l'indication numérotée, portée à l'encre bleue ou noire, en haut de chaque page. Cette numérotation n'est pas contemporaine du document. [<http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3268370>]

<sup>3</sup> René Villeneuve, *Du baroque au néo-classicisme. La sculpture au Québec*, Ottawa, Musée des beaux-arts du Canada, 1997, p. 194 (catalogue d'exposition, Ottawa, Musée des beaux-arts du Canada, 6 février-19 mai 1997). Le livre de raison fait l'objet de nombreuses recherches qui permettent de mieux le définir dans son autonomie comme Jean Tricard en rend compte : « Les livres de raison français au miroir des livres de famille italiens : pour relancer une enquête », dans *Revue historique*, 2002/4, n° 624, p. 993-1011.

<sup>4</sup> David Karel, Luc Noppen et Claude Thibault, *François Baillairgé et son oeuvre (1759-1830)*, Québec, Université Laval, Groupe de recherche en art du Québec, 1975, p. 13, catalogue 1 (catalogue d'exposition, Québec, Musée du Québec, 1975).

<sup>5</sup> François Baillairgé, *op. cit.*, folio 10.

<sup>6</sup> *Ibid.*, folio 2. Dans cet intitulé que nous conservons, seule une correction d'orthographe a été apportée au mot « dépenses ». Nous utilisons aussi la forme abrégée *Livre* pour faire référence au *Livre des dépenses et affaires* de François Baillairgé.

<sup>7</sup> *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1771, tome 1, p. 133-135. [En ligne sur Gallica, site de la Bibliothèque nationale de France : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb351540367>].

<sup>8</sup> Élisabeth Arnoul, Raphaëlle Renard-Foultier et François-Joseph Ruggiu, « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914 : bilan d'une enquête scientifique en cours. Résultats de 2008-2010 », dans Fabienne Henryot (dir.), *L'historien face au manuscrit. Du parchemin à la bibliothèque numérique*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2012, p. 167-188 [accessible en OpenEdition : <https://books.openedition.org/pucl/1264>]. On consultera aussi le site du Groupe de recherche sur les écrits du for privé, dirigé par Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu : [<http://ecritsduforprive.huma-num.fr>]. Une question de méthode relative à la lecture et à l'analyse des écrits du for privé est particulièrement bien développée par Michel

Cassan, Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu dans *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2007, 347 p.

<sup>9</sup> François Baillaigé, *op. cit.*, folio 138.

<sup>10</sup> Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, p. 116-138.

<sup>11</sup> Michel Foucault, « Sur l'archéologie des sciences. Réponse au Cercle d'épistémologie », *Cahiers pour l'analyse*, n° 9 : *Généalogie des sciences*, été 1968, p. 9-40, dans Daniel Defert et François Ewald (dir.), *Michel Foucault. Dits et écrits I, 1954-1975*, Paris, Gallimard, Collection « Quarto », 2001, p. 747. (Les italiques sont dans le texte.)

<sup>12</sup> Manola Antonioli, « Énoncé », dans Stéfan Leclercq (dir.), *Abécédaire de Michel Foucault*, Sils-Maria et Paris, Les Editions Sils Maria asbl et Les Editions Vrin, 2004, p. 44-45.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>14</sup> Michel Foucault, *Dits et écrits, op. cit.*, p. 738-739.

<sup>15</sup> Michel Foucault, *L'archéologie du savoir, op. cit.*, p. 120-121. Dans un article consacré en particulier à *L'archéologie du savoir*, Baptiste Mèlès a étudié de manière critique les « règles de formation » que Foucault situe en lien avec les formations discursives des énoncés : « Les “règles de formation” comme catégories foucauldienne », dans *Les Études philosophiques*, 2015/3, n° 153, p. 391-412. (En ligne sur cairn.info : <https://www.cairn.info/revue-les-etudes-philosophiques-2015-3-page-391.htm>).

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 120.

<sup>17</sup> François Baillaigé, *op. cit.*, folio 138 : « Noël rentrera de Trois-Rivières le 13 mars et commencera son travail » ; folio 139 : « Mr. Noël est revenue et a Commencer a mettre les Couleurs/Sur les moulures des brancards ». Nous soulignons ainsi que pour toutes les occurrences relatives au *Livre* de Baillaigé.

<sup>18</sup> *Ibid.*, folio 8.

<sup>19</sup> *Ibid.*, folio 156.

<sup>20</sup> Nous faisons référence ici à Paul Ricoeur et, plus spécifiquement, à la « phénoménologie de l'homme capable » dans *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Gallimard, collection « Folio / Essais », 2009, p.149-170.

<sup>21</sup> La biographie à laquelle nous nous référons est celle du *Dictionnaire biographique du Canada en ligne* : David Karel, Luc Noppen et Magella Paradis, « Baillaigé, François », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval / University of Toronto, 2003. [[http://www.biographi.ca/fr/bio/baillaierge\\_francois\\_6F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/baillaierge_francois_6F.html)] Le séjour de Baillaigé à Paris a été étudié par David Karel, *op. cit.*, p. 51-57. La notion de profession à partir de laquelle nous situons Baillaigé est redevable aux travaux de Tomas Macsotay, *The Profession of sculpture in the Paris Académie*, Oxford, Voltaire Foundation, 2014, 360 p.

<sup>22</sup> François. Baillaigé, *op. cit.*, folios 56-57.

<sup>23</sup> *Ibid.*, folio 96.

<sup>24</sup> Diego Venturino dresse un bref bilan historiographique sur l'honneur dans le livre qu'il dirige avec Hervé Drévuillon, *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 11-20. À la lecture des textes de ce collectif, issus d'un colloque tenu à Metz en 2008, on comprend la complexité de ce terme « honneur » que l'on pourrait croire figé et fixé dans le temps. Dans sa conclusion, Hervé Drévuillon situe bien la plasticité de la notion : « Souvent considéré comme un code inerte enfermé dans les privilèges et les règles de préséance, l'honneur

est apparu comme un principe dynamique mobilisé dans l'infinie diversité des rapports sociaux et politiques » (p. 369). C'est en ce sens que nous le lisons et le comprenons dans le *Livre* de Baillaigé.

<sup>25</sup> François Baillaigé, *op. cit.*, folio 46.

<sup>26</sup> *Idem.*

<sup>27</sup> Le décor pour le chœur de l'église Notre-Dame- de-Bonsecours à l'Islet-sur-Mer a été étudié par Luc Noppen dans son essai consacré à « François Baillaigé, architecte » pour le catalogue de l'exposition de 1975, David Karel, Luc Noppen, Claude Thibault, *op. cit.*, p. 68-69. La question a été reprise par René Villeneuve, sans apporter d'informations supplémentaires, *op. cit.*, p. 69. Nous ne développons pas ici la question de l'ornement chez Baillaigé, particulièrement vaste et complexe, car elle fera l'objet d'une étude séparée dans un livre en cours d'écriture.

<sup>28</sup> Si Paul Ricoeur a transformé notre compréhension du « soi » en repensant la question de l'ipséité avec *Soi-même comme un autre* publié aux Éditions du Seuil en 1990, c'est au livre récent de Claude Romano auquel nous nous référons, en citant directement son titre dans l'intitulé qui conclut notre texte : Claude Romano, *Être soi-même. Une autre philosophie*, Paris, Gallimard, collection « Inédit Folio / Essais », 2019, 765 p. C'est à la lecture de ce livre, remarquable et passionnant, que nous devons d'avoir pu faire retour au texte de notre communication donnée lors de la Journée d'étude sur Baillaigé pour approfondir ce qui était resté au niveau des intuitions.

<sup>29</sup> *Op. cit.*, p. 44-45.

<sup>30</sup> Le mot « revenu » est utilisé ici de manière générale et globale car il y aurait toute une recherche à faire, bien remarquée par Pierre-Olivier Ouellet lors de la lecture du texte. Baillaigé inaugure un grand nombre de ses entrées dans son *Livre* par des locutions comme « Payer pour [suivi de l'objet] », « Payer à [suivi du nom] », « recue de [suivi du nom] », marquant ainsi son inscription dans tout un réseau de sociabilités et de relations d'affaires. Pour que cette problématique de recherche soit validée, il faudrait dresser une analyse sérielle des occurrences, en lien avec les situations professionnelles et sociales impliquées. Le résultat devrait permettre de mieux cerner le statut de Baillaigé comme artiste, selon les manières dont il se nomme et se perçoit socialement.

## Pour citer

Didier Prioul, « Lire le *Livre des dépenses et affaires de François Baillaigé* », *Le Carnet de l'ÉRHAQ*, n° 4, printemps 2020, p. 41-52. [<https://erhaq.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/37/2020/10/Le-Carnet-de-l'ÉRHAQ-no-4-4-Prioul.pdf>].